



## La lettre de la Coordination « AGE France » à ses Adhérents

(numérique et trimestrielle - parut on e 25 du premier mois de chaque trimestre)

Dans un contexte de fortes perturbations mondiales, l'UE met tout en œuvre pour occuper la place qui lui revient et dans ce qu'elle a le devoir d'être eu égard à ses poids culturel, démographique et économique représentatifs de sa population ; tout récemment, n'entend-on pas, par ailleurs, « monter » le souhait du Royaume Uni de redevenir l'un des membres de l'UE ; le Brexit ne serait-il pas en train de montrer ses limites ? Le rapport d'activité de AGE Platform Europe pour 2024 joint en annexe 1 décrit la nécessité de la lutte à conduire, notamment contre l'âgisme et, plus généralement, sur les droits des personnes âgées. Les Administrateurs, Claude Waret - Colin Yeandle

### Réunion de la COORDINATION AGE France du 13 mars 2025

**Accueil du RFVAA :** Après approbation de sa candidature comme Full members, le Réseau Francophone Villes Amies des Aînés - association d'intérêt général affiliée au réseau mondial des villes et communautés amies des aînés de l'OMS - créé en 2012 participe pour la 1<sup>ère</sup> fois aux travaux de la Coordination ; il promeut la démarche « Villes Amies Des Aînés » (VADA).

**Information du l'EXCO du 20 février :** Le document sur l'évaluation externe est en annexe 2 ; une certaine réserve est exprimée par les membres quant à la priorité donnée aux travaux à l'ONU (OEWG-A). Stratégie de fundraising pour 2025-2027 : les perspectives de ressources externes seraient les suivantes : 2025 = 50 K€, 2026 = 60 K€ et 2027 = 72 K€.

**CNCDH :** Au cours de l'entretien du 7 mars avec D. Glad, conseiller de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a été évoquée la perspective d'une convention internationale sur les droits fondamentaux des personnes âgées. Le document final se termine sur 13 recommandations, toutes à usage national dont : « Renforcer la lutte contre l'âgisme par des campagnes de sensibilisation et des actions de formation ». L'avenir du dossier est entre les mains du CDH à Genève.

**Future stratégie de AGE pour 2026-2030 :** Le point est fait sur son avancée ; M. Le Goff fait partie du comité de rédaction et C. Waret rappelle que le financement doit être aligné sur la stratégie élargie aux droits humains et d'égalité dans la vieillesse, notamment sur les sujets du respect des droits, de l'accessibilité, de l'accès aux soins, de l'emploi et de la non-discrimination.

**Évolution récente du dossier Européen sur les discriminations :** après 17 ans de négociations infructueuses, faute d'unanimité au sein du Conseil européen, la Commission Européenne en février a décidé de retirer le projet de Directive de 2008 dite "horizontale sur l'égalité de traitement" : le projet concernait tous les aspects de la vie économique. Ce retrait sera confirmé en juin, si d'ici là le Parlement européen ne parvient pas à réunir de son côté une majorité en faveur du retour à la proposition.

L'unanimité requise des États restera une contrainte. Age a dénoncé ce retrait pour le secteur des personnes âgées alors que le 31 janvier l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe avait adopté un rapport incitant à vaincre la discrimination sur la base de l'âge. C. Waret est intervenu le 16 avril au nom de Age à ce sujet.

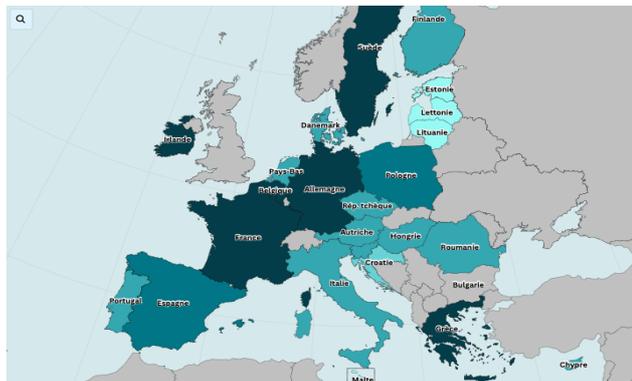
**Travaux des TFs :** Environnement bienveillant : B. Bazot informe de la prochaine réunion du 25 avril avec fixation du programme 2025 dont numérisation : accès aux services essentiels, risques IA et mobilité. Santé : M. Le Goff et N. Legrain indiquent que la santé mentale des personnes âgées reste un thème dominant. Emploi : C. Waret informe de la faible participation à la réunion de décembre et que de nouvelles candidatures sont toujours attendues ; N. Legrain insiste sur le bénévolat des seniors et L. Naudin évoque l'étude du HCFEA (Haut Conseil de la Famille de l'Enfance et de l'Âge) sur la participation sociale des retraités à travers le bénévolat.

**Initiatives et informations des membres :** M. Giloux signale la lettre adressée par le Premier ministre au HCFEA sur le sujet du rétablissement des comptes sociaux en vue du PLFSS pour 2026 dont les travaux débiteront en juin. R. Barrot indique que la Commission « Emploi des seniors » de la CFR reste attentive aux positions des partenaires sociaux.

**Questions diverses :** La date de la prochaine réunion de la Coordination France a été fixée au jeudi 22 mai à 14 heures.

### Nombre de médecins formés à l'étranger par Etat membre, en 2022

Entre 0 et 500    Entre 500 et 1 000    Entre 1 000 et 5 000  
Entre 5 000 et 10 000    Supérieur à 10 000



Source : Eurostat • Carte : Florian Chaaban  
Données non disponibles pour la Bulgarie, le Luxembourg et la Slovaquie.  
Les chiffres pour le Danemark, la Finlande et la Suède correspondent à l'année 2021.  
Les données concernant l'Espagne correspondent au nombre de certificats délivrés en 2023 par le système de santé espagnol à des médecins étrangers.

### Repenser l'avenir des soins en Europe

La santé publique en Europe relève par principe de la compétence interne des États membres. Les gouvernements nationaux sont donc libres d'organiser et de fournir leurs services de soins comme ils le souhaitent. Mais l'action de l'Union européenne peut compléter ces politiques nationales.

Le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) offre ainsi une base légale à l'UE pour intervenir dans de nombreux domaines comme l'amélioration de l'état de santé des populations ou la prévention des maladies. Afin de réaliser ces objectifs et d'améliorer les systèmes de santé nationaux, l'Union doit notamment "favoriser la coopération" avec les États tiers et la "coordination" des politiques et systèmes sanitaires des Vingt-Sept. Pour la France, et d'après un rapport du Sénat, 30,2% de la population vit dans une zone qualifiée de désert médical suite au départ de nombreux praticiens.

**IMPORTANT :** Les documents qui peuvent être cités dans le texte ne sont pas nécessairement joints à l'envoi de la lettre. Dans ce cas, ils sont précédés du sigle « SI » et sont consultables sur le site internet sous leurs rubriques correspondantes.